**ANNEXE 33**

|  |  |
| --- | --- |
|  | Description de fonction |
| **FiST-API Debriefer** |
|  | Cette fonction est liée à minimum la fonction de sapeur-pompierLa zone prévoit cette fonction sur la base de son analyse des risques.Cette fonction est choisie par le membre du personnel sur la base de son libre choix et de son engagement. |
| **Description** | Le FiST-API Debriefer a des tâches, compétences et responsabilités qui relèvent des expériences post-traumatiques des victimes. Il est capable de diriger et organiser un débriefing multidisciplinaire. Le FiST-API Debriefer connaît très bien les limites de ses tâches et sait parfaitement quand il y a lieu de faire appel à une aide spécialisée. |
| **Tâches-clés et domaine d’activité** | **FiST-API Débriefer**La personne connaît parfaitement les tâches d’une FiST-API Antenne, sait effectuer les différentes missions d’un FIST-API Antenne et peut diriger les FIST-API Antennes.Tâches possibles et connaissances (non limitatives):* Disposer de connaissances étendues telles que prévues pour le FIST-API Antenne.
* Organiser et diriger un débriefing multidisciplinaire.
* Etre parfaitement capable de déterminer quand il y a lieu de faire appel à une aide spécialisée.
 |
|  | La description de fonction pour les parties:* Place au sein de l’organisation
* Eléments du réseau
* Autonomie
* Conditions et circonstances de travail

est disponible dans la description de fonction connexe ou selon les dispositions de l’arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut du personnel opérationnel des zones de secours. Lorsque la personne travaille en tant que FiST-API Debriefer, elle est toujours sous la direction directe et unique d'un FiST-API Supervisor. |
| **Cadre et conditions de****travail** | Diplôme, brevet, certificat, … | Obtention et maintien du certificat de FiST-API Debriefer selon l’AM du 29 mai 2020 relatif à la formation et au certificat de FiST-API Antenne, de FiST-API Debriefer et de FiST-API Supervisor pour les membres des services publics de secours |

Vu pour être annexé à l’arrêté du 3 décembre 2020 modifiant l’arrêté ministériel du 8 octobre 2016 fixant les descriptions de fonction du personnel opérationnel des zones de secours.